



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

**COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EXCEPTIONNEL
Du 28 février 2024**

N° 09

OBJET : Demande de subvention pour l'achat d'un desherbeur thermique.

Date de la convocation : 26/02/2024	L'an deux mil vingt-quatre, et le mercredi 28 février, à 16 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique extraordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur COGGIA Jean-Dominique, 2ème Adjoint.
Nombre de membres Composants l'Assemblée : 15	Etaients présents : Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur COGGIA François, Monsieur AMPART Jean-Claude, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie, Monsieur SPADA Sébastien, Monsieur ALZAPIEDI Antoine, Monsieur LAPORTE Bernard.
Nombre de Conseillers en exercice : 15	
Nombre de membres présents : 09	Etaients absents : Madame AÏUTI Dominique, Madame BIFERALI Martine, Madame ANDREÏ Brigitte, Monsieur FENECH Carmel, Monsieur RAFFALLI Louis, Monsieur MALATESTA Ludovic.
Nombre de votants : 13	
Quorum : 08	Absents représentés : Madame AÏUTI Dominique donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame BIFERALI Martine donne pouvoir à Monsieur SPADA Sébastien, Madame ANDREÏ Brigitte donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur FENECH Carmel donne pouvoir à Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis.
Secrétaire de séance Monsieur LAPORTE Bernard	

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

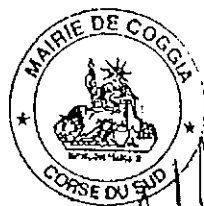
Le Président expose qu'afin de nettoyer au mieux les abords des ouvrages communaux ainsi que le cimetière, dans un but de préservation il est envisagé d'acquérir des bruleurs thermiques désherbants. Dans ce cadre l'entreprise AIR GREEN nous a transmis le devis suivant de : 5 760,00 HT.

Le Président présente le plan de financement suivant :

- CDC : 3 456,00 euros HT 60%
- Etat : 1 152,00 euros HT 20%
- Commune : 1 152,00 euros HT 20%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 13 voix pour la demande de subvention.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**



Le Maire,

François COGGIA

02A-212000905-20240228-113-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2024

Pour l'autorité par délégation



Désherbage à air chaud pulsé Espaces verts - Collectivités

AIRGREEN® - Distributeur Exclusif France RIPAGREEN®
18 rue Roger Salengro
41100 Saint Ouen
SAS au capital de 40000€
SIRET 349 252 742 000 29
TVA Intracommunautaire FR 31 349 252 742
Tél : 02 54 67 50 02
www.airgreen.fr

MAIRIE DE COGGIA
Hôtel De Ville Crucciate

20160 Coggia

Lieu de livraison
MAIRIE DE COGGIA
Hôtel De Ville Crucciate
20160 Coggia

Réf. fournisseur:

DEVIS

Madame, Monsieur

Nous vous remercions pour votre consultation.
Nous vous prions de trouver ci-dessous nos conditions les meilleures.

DEVIS N°	DATE	REFERENCE	PAGE N°
D2400095	31/01/24		1

DELAI : DISPO A CONFIRMER

Vos Réf.	Désignation	Qté	U.V	P.U.H.T.	Montant HT
RIPAGREENEASYPLUS	PACK EASY PLUS S4 1 chariot 4 roues + 1 harnais + 1 lance combo 33+90cm + 1 détendeur + 1 tuyau de 4 ml + 1 tuyau de 1 ml + 1 adaptateur type 51 l + 1 tuyau détendeur déporté	2,00	Unité	2850,00	5 700,00
FRAISPORT	Frais de port	1,00	Unité	60,00	60,00

Total HT € Devis N° D2400095	5 760,00 €
TVA	1 152,00 €
Total TTC	6 912,00 €

Conditions de règlement : VIREMENT 30 JOURS FIN DE MOIS
 Validité de l'offre : 1 MOIS
 Livraison : Direct usine

Nous sommes à votre disposition pour tout complément d'informations.
Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le service commercial.

